Audit SSE : réglementaire et pratique

CONCERNE
Directeur de site industriel.
Responsable Sécurité-Environnement.
Toute personne impliquée dans la démarche sécurité réglementaire.
PRÉREQUIS
OBJECTIFS
- Recenser les textes réglementaires applicables.
- Évaluer votre niveau de conformité aux exigences applicables.
- Aider à la décision pour la priorisation des actions de mise en conformité.

DURÉE **SANCTION**

PÉDAGOGIE
L'audit réglementaire se construit à partir d'une série d'interviews.
Un planning est préalablement défini.

INTERVENANT :
Nos formateurs, spécialistes des thématiques abordées, sont sélectionnés et évalués au regard de leurs connaissances techniques et pédagogiques.

SUIVI EVALUATION DES ACQUIS :
En début de formation : recueil des attentes et des objectifs individuels des stagiaires.
En fin de formation : tour de table pour relever le niveau d'atteinte des objectifs et réponse aux attentes exprimées.
Evaluation de la satisfaction des stagiaires : fiche d'évaluation Qualité à chaud.
Evaluation des acquis de la formation : fiche de compétences.
Feuille de présence.
Attestation de formation et cas échéant certification de compétence.

ACCESSIBILITE :
Pour les formations se déroulant dans l'entreprise, cette dernière devra s'assurer des conditions d'accessibilité à la formation des personnes en situation d'handicap. Dans nos centres, pour tout handicap, le commanditaire devra informer GEDAF ELSETE pour prévoir les conditions d'accueil, ou contacter notre référent handicap par email info@gedaf.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES :
Cf proposition commerciale ou calendrier Inter Entreprises.

LIEU
EN ENTREPRISE
Albertville – Annecy – Avignon – Bourg en Bresse – Chambéry – Grenoble - Lyon – Mâcon - Roanne – Saint Etienne – Valence ...

CONTENU DÉTAILLÉ

Déroulement – 4 grandes étapes
1 – Sélection des exigences réglementaires applicables par interviews, visite terrain, revue documentaire.
Préparation du référentiel d'exigences applicables.
2 – Évaluation de la conformité aux exigences applicables par interviews, échantillonnage, revue documentaire, inspection terrain.
3 – Saisie des résultats et commentaires Synthèse – reporting – préconisations.
4 – Réunion de restitution / validation / transfert.

Le champ d'application est l'ensemble de la réglementation relative à l'hygiène, la sécurité des salariés et la législation environnementale directement applicable : directives essentielles, Code du travail, arrêtés, décrets, circulaire, Code de l'environnement, avis et règlements européens.
Exclusion du champ d'application :
– la sécurité relative à vos produits qui sont vendus ;
– la gestion du personnel : horaires, paye, prime… aspects administratif et social ;
– les décrets n° 93-40, 93-41, 98-1084 relatifs à la conformité des machines : en effet, nous n'allons pas faire à nouveau un audit des équipements de travail. Par contre, l'avancement du plan de mise en conformité sera observé, ainsi que les non-conformités de terrain flagrantes : shuntages, accès à l'organe en mouvement...

Cet outil est conforme aux exigences des référentiels OHSAS 18001 et ISO 14001.
Le GEDAF livre les enregistrements complets, s'engage sur l'exhaustivité.
Les textes réglementaires applicables sont synthétisés de manière simple.
L'ensemble des exigences identifiées sont analysées, une évaluation de la conformité est proposée, texte par texte. L'enregistrement final « donnée de sortie » ne décortique pas les arrêtés types ou l'arrêté préfectoral. Ces textes sont suffisamment précis et directifs ; toute synthèse est inutile.
Les réglementations environnement et sécurité applicables au produit ne sont pas prises en compte dans cette offre.
Nos centres de formation : Valence – Grenoble - Chambéry